



CLUB

du développement durable

→ ACTEURS
→ COMMUNES
→ TERRITOIRES

COMPTE RENDU

10

SEANCE PLENIERE DU 19 MAI 2009

PLANS CLIMAT TERRITORIAUX : QUELLES COMPLEMENTARITES ENTRE LES COMMUNES ET LE GRAND LYON ?

SEANCE PLENIERE DU 19 MAI 2009

PLANS CLIMAT TERRITORIAUX : QUELLES COMPLEMENTARITES ENTRE LES COMMUNES ET LE GRAND LYON ?

8 H 45 ACCUEIL - CAFÉ

9 H 00 INTRODUCTION

- **Les engagements du Grand Lyon : de l'obligation de moyens à l'obligation de résultat (les « 3 fois 20 » en 2020, facteur 4 en 2050).**

Michel Reppelin
Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or.

Bruno Charles
Vice-président du Grand Lyon chargé du plan climat et de la démarche prospective en matière énergétique.

9 H 15 L'ARTICULATION DES PLANS CLIMAT A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION : PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ENSEMBLE

- **Au niveau d'agglomération : de la concertation des communes à la définition des scénarii pour une agglomération sobre en carbone.**
- **Au niveau communal : l'aide méthodologique proposée avec l'ALE.**

Corinne Tourasse
*Directrice de la planification et des politiques d'agglomération
Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon.*

9 H 25 NIVEAU AGGLOMERATION

- **Présentation du diagnostic climat de l'agglomération lyonnaise (première étape vers une agglomération sobre en carbone).**
- **Echanges avec la salle.**

Pierre Crépeaux
Chef de projet plan climat - Direction de la planification et des politiques d'agglomération - Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon.

10 H 15 NIVEAU COMMUNAL (1) : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DISPONIBLES

- ➔ Etat des lieux des émissions de CO2 sur tout le territoire et par conférence des maires (étude COPARLY).
- ➔ Etat des lieux et potentiel de développement des énergies renouvelables sur tout le territoire et par conférence des maires (étude AXENNE).
- ➔ Echanges avec la salle.

Pierre Crépeaux
Chef de projet plan climat - Direction de la planification et des politiques d'agglomération - Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon.

11 H 00 PAUSE

11 H 20 NIVEAU COMMUNAL (2) : COMMENT LES COMMUNES PEUVENT-ELLES S'ENGAGER ? PISTES POUR CONSTRUIRE SON PLAN D'ACTION

- ➔ Présentation de l'outil en cours d'élaboration par l'ALE.
- ➔ Témoignage d'une commune du Grand Lyon
- ➔ Echanges avec la salle.

Sylvain Godinot
Chargé de projets à l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise.

12 H 15 CONCLUSION : COMMENT POURSUIVRE ?

Bruno Charles
Vice-président du Grand Lyon chargé du plan climat et de la démarche prospective en matière énergétique.

| | |
|---|-----------|
| A. RESUME CLUB DD DU 19 MAI 2009: PLAN CLIMAT TERRITORIAUX | 5 |
| B. INTRODUCTION | 6 |
| C. L'ARTICULATION DES PLANS CLIMAT A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION : PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ENSEMBLE | 8 |
| D. NIVEAU AGGLOMERATION : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC CLIMAT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE | 9 |
| 1. Présentation du diagnostic climat de l'agglomération lyonnaise (première étape vers une agglomération sobre en carbone)..... | 9 |
| E. NIVEAU COMMUNAL : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DISPONIBLES | 11 |
| 1. Etat des lieux des émissions de CO2 (étude COPARLY) et des potentiels de développement des énergies renouvelables (étude AXENNE) par conférence des maires | 11 |
| 2. Temps d'échanges : | 12 |
| F. NIVEAU COMMUNAL : COMMENT LES COMMUNES PEUVENT-ELLES S'ENGAGER ? PISTES POUR CONSTRUIRE SON PLAN D'ACTION | 15 |
| 1. Présentation de l'outil en cours d'élaboration par l'ALE..... | 15 |
| 2. Temps d'échanges : | 18 |
| 3. Témoignage de la commune de Chassieu | 19 |
| 4. Temps d'échanges : | 20 |
| 5. Conclusion : Comment poursuivre ? | 22 |
| G. ANNEXE : SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DU 19 MAI 2009..... | 23 |

A. RESUME CLUB DD DU 19 MAI 2009 : PLANS CLIMAT TERRITORIAUX

Dans le cadre des activités du Club pour le développement durable, une séance plénière a été consacrée aux plans climat territoriaux pour présenter les travaux et la démarche engagée par le Grand Lyon, puis les modalités de l'engagement des communes.

Contexte et objectifs :

- Le Grand Lyon, s'est engagé dans une délibération de décembre 2007 à suivre des objectifs forts : « 3 fois 20 » en 2020, et facteur 4 en 2050¹,
- Seules 25% des émissions de gaz à effet de serre du territoire du Grand Lyon sont liées au patrimoine de l'agglomération ou à ses leviers d'action. Il reste 75% des GES sur lesquels ce sont d'autres acteurs.
- Il faut donc que le Grand Lyon se mobilise sur ses champs de compétence, mais aussi, qu'il se positionne comme animateur du partenariat pour mettre en mouvement une multitude d'acteurs.

Méthodes et outils :

- Un **plan climat d'agglomération** est en cours d'élaboration. Sur la base du diagnostic climat qui vient d'être produit (présenté et remis en séance), des scénarii d'agglomération devront être débattus pour viser une métropole sobre en carbone. Les collectivités seront consultées aux côtés d'autres acteurs. Un plan d'action pour l'agglomération verra le jour en 2010.
- Un outil a été développé par le Grand Lyon et l'ALE pour aider les **communes** à mettre en place un **plan climat territorial** en 2009. Il sera testé à l'automne 2009 dans quelques collectivités et sera mis à disposition des communes en 2010. Il s'agit de :
 - Un tableau de clarification de l'articulation des compétences dans le domaine énergie-climat
 - Un tableau de bord pour l'aide à l'état des lieux (niveau d'avancement en fonction de domaines), et à la définition des actions prioritaires du plan d'actions.
 - Une mallette contenant des informations : fiches de synthèse, ...

Poursuivre nos efforts ensemble :

- Informer, mobiliser, convaincre les élus de l'importance de chaque territoire dans l'engagement climat-énergie, qui dans le contexte actuel de raréfaction des ressources et de crise économique sera également un enjeu de lutte contre la précarisation de la population.
- Miser sur les économies faites grâce à l'efficacité énergétique pour réinvestir dans le développement économique et dans le développement social au service du développement local.
- S'appropriier les outils d'agglomération, les tester ensemble puis que chacun les adapte au contexte de sa commune
- Dans une logique d'amélioration continue, mettre en place des rendez-vous réguliers entre le Grand Lyon et les communes pour suivre l'avancement d'un engagement partagé en faveur du climat.

¹ 20% d'émissions de gaz à effet de serre, -20% de consommation énergétique et porter à 20% de production d'énergies renouvelables / facteur 4 : diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 2020.

B. INTRODUCTION

Michel Reppelin,

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Le club pour le développement durable est une instance dont l'objectif est de faire le lien entre le Grand Lyon et les communes sur différentes thématiques, d'être un relais pour donner des moyens aux communes.

D'autres séances auparavant ont pu traiter de questions sociales : la coopération centralisée, le référentiel social d'évaluation, ce qui a permis d'échanger avec les adjoints aux affaires sociales. Le développement durable est sorti de l'aspect purement environnemental, car ce sont bien les trois piliers du développement durable qui doivent être mis en avant.

Aujourd'hui, il s'agit d'une nouvelle séance plénière sur le climat. Les interventions présenteront les règles du jeu et des aspects pratiques quant à la mise en œuvre des plans climats territoriaux pour être dans le pragmatique et dépasser l'incantatoire. Tous les moyens vont être mis à votre disposition pour travailler par la suite dans les communes.

Sont présents au niveau du Grand Lyon Monsieur Bruno Charles, Vice-Président chargé du Plan Climat, et au niveau technique, Corinne Tourasse directrice de la planification et des politiques de l'agglomération, Pierre Crépeaux chef de projet Plan climat, et Mesdames Irène Anglaret chargée de mission Plan Climat, et Christine Malé pilote du club du développement durable.

Les engagements du Grand Lyon : de l'obligation de moyens à l'obligation de résultat (les « 3 fois 20 » en 2020, facteur 4 en 2050)

Bruno Charles,

Vice-président du Grand Lyon chargé du plan climat et de la démarche prospective en matière énergétique,

Quatre idées permettent de décrire le contexte dans lequel se place le Plan Climat.

La première idée, **est l'urgence écologique**, pour laquelle trois éléments sont importants.

Tout d'abord les chiffres du GIEC qui montrent que si l'on ne veut pas que le climat se réchauffe de plus de deux degrés de moyenne, il faut que les concentrations de CO2 ne dépassent pas 450 particules par million. Or, nous sommes sur une trajectoire non maîtrisée qui nous mène vers une élévation de 4 à 6 °c. Aujourd'hui, il faut agir pour la maîtriser.

Le deuxième élément important est que nous sommes en train de vivre le fameux pic de Hubert, c'est-à-dire que l'on est dans une production maximale de pétrole. Certains le placent à 2010, d'autres à 2020. Quoiqu'il en soit, nous devons nous préparer dans nos politiques, à la raréfaction du pétrole.

Le troisième élément important est que nous vivons une crise économique de type 1929, qui va forcément affecter nos politiques sur le climat. Nous sommes dans une situation, où la responsabilité des collectivités territoriales et des pouvoirs locaux est primordiale car la négociation entre les Etats est stoppée. La conférence de Poznan a échoué. Aujourd'hui, les américains ont augmenté leurs émissions et ils ne peuvent pas se reconnaître dans Kyoto, car pour cela ils doivent se déclarer délinquants climatiques. De ce fait, ils vont probablement essayer de changer les règles, et la conférence de Copenhague échouera probablement.

La deuxième idée est **la prise de conscience mondiale**. 50 % de la population et 80% en Europe vit en ville. Il faut que nous puissions créer un développement soutenable en ville. Quelques soient les villes, elles ont un rôle à jouer dans le développement durable et les questions qui se posent à elles sont sensiblement les mêmes. Elles concernent les déplacements, l'extension urbaine, l'isolation des bâtiments, etc...

La troisième idée est **le new green deal**. Actuellement, cela concerne surtout l'automobile. Mais cela dépend aussi beaucoup des collectivités territoriales qui ont une responsabilité primordiale dans ces changements pour investir les champs des transports collectifs, des bâtiments, etc.



Séance plénière du 19 mai 2009

Plans Climat territoriaux :

quelles complémentarités entre les communes et le Grand Lyon ?

Pour le Grand Lyon, cet engagement s'inscrit dans la continuité du mandat précédent et s'est engagé, dans une délibération de décembre 2007 à suivre des objectifs : « 3 fois 20 » en 2020, facteur 4 en 2050. Cela représente un changement de société, voir de civilisation.

Le Grand Lyon s'est engagé de manière plus forte en signant la convention des maires (initiative de la commission européenne), et par la déclaration des Eurocités portée et présidée par Gérard Collomb. Tout cela abouti à des décisions européennes, par exemple le fait de pouvoir utiliser des fonds structurels pour l'isolation des bâtiments, les zones éligibles restant à définir par l'Etat.

La quatrième et dernière idée est que nous sommes face à **une politique publique d'une nature nouvelle** parce qu'à la transversalité classique du développement durable, elle ajoute une contrainte forte en termes de délais et de mesures. Par ailleurs, nous ne maîtrisons qu'on partie minoritaire des émissions (25%) et nous devons pour réussir, entraîner les acteurs et partenaires, et pour cela, les outils sont encore à construire.

En ce qui concerne la méthode, trois temps sont à distinguer. D'abord, il nous a fallu connaître les émissions du territoire, et établir un diagnostic. Puis celui-ci servira à discuter, à consulter, à imaginer de nouvelles pratiques avec les acteurs et partenaires en touchant notamment les communes, le conseil local de développement, les acteurs économiques et les citoyens. Enfin, cette réflexion doit déboucher sur des scénarii et des plans d'actions.

C. L'ARTICULATION DES PLANS CLIMAT A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION : PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ENSEMBLE

Corinne Tourasse,

*Directrice de la planification et des politiques d'agglomération
Délégation générale au développement urbain du Grand Lyon*

Il s'agit pour nous de réussir le plan climat de l'agglomération et pas seulement le plan climat du Grand Lyon. Le patrimoine propre du Grand Lyon ne représente aujourd'hui que 5% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Si on parle de ses leviers d'actions, on arrive à 20%. Il reste 75% des GES sur lesquels ce sont d'autres acteurs qui peuvent agir : communes, hôpitaux, universités, ensemble des citoyens,....

Il faut donc que le Grand Lyon se mobilise sur ses champs de compétence, mais aussi, qu'il se positionne comme animateur du partenariat pour mettre en mouvement une multitude d'acteurs.

Comment les mobiliser :

- Il faut tout d'abord partager le diagnostic climat de l'agglomération, en se posant des questions sur nos connaissances (que savons-nous aujourd'hui ?). Le diagnostic est distribué ce jour dans sa version zéro. Il est proposé que des réunions préparatoires de la conférence des maires soient organisées avec les directeurs généraux dans les communes ou groupes de communes. Elles pourraient avoir lieu en Juin – Juillet.
- Il faut ensuite élaborer collectivement des scénarii pour une agglomération sobre en carbone. Il s'agit de travailler avec ceux qui le souhaitent. Il faut avoir des discussions dans le cadre des conférences de maires, pour avoir à l'automne des contributions des communes. D'autres partenaires seront aussi mobilisés : élus, experts, techniciens, conseil de développement, entreprises, qui travailleront sur des grandes entrées thématiques. On devrait aboutir à l'élaboration de scénarii, possiblement pour mars 2010, et le plan d'action du Grand Lyon verrait le jour pour l'été 2010.
- Dans un troisième temps, il faut s'engager sur ses compétences propres, et donc travailler sur des plans d'actions. Il est proposé à tous ceux qu'ils le veulent, de s'engager sur des plans d'actions communaux. Un outil méthodologique élaboré par l'ALE et le Grand Lyon serait alors utilisé. Avant cela une phase de test auprès de quelques communes sera nécessaire. Le but est d'utiliser ensemble un outil commun pour pouvoir capitaliser et faire des regroupements par la suite, et pouvoir mettre en perspective ce qui ressortira

En résumé, le Grand Lyon propose aux communes deux possibilités de se mobiliser. D'une part, une contribution aux scénarii pour ceux qui le souhaitent, et d'autre part, un engagement dans les plans d'actions dans les champs de compétences communales, à l'aide de l'outil d'aide méthodologique pour les plans d'actions, proposé par l'ALE fin 2009, début 2010. L'idée est d'aboutir à des plans d'actions simultanés.

Le Grand Lyon proposera la même dynamique collective à d'autres partenaires : collectivités locales, aux entreprises, aux hôpitaux, aux universités,...

D. NIVEAU AGGLOMERATION : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC CLIMAT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Pierre Crépeaux

*Chef de projet plan climat, Direction de la planification et des politiques d'agglomération
Délégation générale au développement urbain du Grand Lyon.*

1. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC CLIMAT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PREMIERE ETAPE VERS UNE AGGLOMERATION SOBRE EN CARBONE).

Les enjeux sont connus et des objectifs chiffrés sont définis. Cependant dans les pays industrialisés, on n'arrive pas à réduire les émissions de GES d'années en années et l'idée d'arriver à réduire de 20% les émissions n'est pas claire. L'idée du diagnostic est d'avoir une idée globale sur l'ensemble des politiques publiques et de leurs implications.

Plusieurs scénarii ont été établis par le GIEC. Avant l'ère industrielle, nous étions à 250 - 280 ppm. Aujourd'hui, nous sommes à 380 ppm. C'est-à-dire que nous avons pris 100ppm en un siècle. Les scientifiques nous disent que l'on a encore droit à 70pp, car après 450 ppm, ... il n'y a plus de garanties. Selon le rapport Stern, le prix de l'action est bien moins cher que celui de l'inaction. L'ordre de grandeur est de l'ordre de 5% du PIB mondial d'ici 2050 si on agit, sur la lutte des émissions de GES et si l'on reste dans les 450ppm, mais le coût serait de 20% si PIB si on laisse faire.

Le montant est cependant ambitieux et des efforts sont à faire à partir de maintenant.

Que représentent ces enjeux pour le Grand Lyon ? Les sciences du climat indiquent que les concentrations ne devraient pas dépasser 450 ppm de CO₂. Nous avons besoin d'un Facteur 2 mondial et d'un Facteur 4 dans les pays industrialisés. L'objectif final est de -60% à -80% d'ici 2050 (-20 à -30% d'ici 2020).

COPARLY, association de surveillance de la qualité de l'air, modélise depuis 2000 les émissions de CO₂ du territoire. Ce qui est produit à l'extérieur n'est pas comptabilisé, à l'inverse des éléments produits dans l'agglomération à destination d'autres territoires sont pris en compte ; l'important étant l'évolution temporelle de ces émissions, la vision diachronique. Les consommations d'énergie ont augmenté dans les années 90 puis ce sont stabilisées malgré l'augmentation de la population (avec une légère augmentation en 2005). Sur le territoire, 41% est lié à la production de l'industrie, de la création de l'énergie (dont la moitié par des très grosses entreprises) ; 30% par les transports et une 30aine de pourcent par l'habitat et les activités tertiaire. En 2006, ces consommations représentaient 4000 GWh (la consommation du Grand Lyon). Il est tout de même important de souligner que depuis 2006, plus de richesses sont produites avec la même quantité de carbone.

Que veut dire moins 20% sur le territoire du Grand Lyon ?

Si en 2006 la consommation d'énergie du Grand Lyon était de 4000 GWh il faudrait la réduire de 800 GWh pour atteindre l'objectif de -20% d'ici 2020.

Vis-à-vis des **déplacements**, pour caricaturer, cela reviendrait par exemple à un jour sur cinq sans voiture. Concernant les contributions aux émissions des différents modes, la voiture particulière représente 91% des GES du Grand Lyon (hors transport de marchandise), alors que les bus ne représentent que 8%. L'énorme enjeu est donc la réduction de 20 à 25% des véhicules particuliers. Il y a deux éléments : à la fois privilégier la ville des courtes distances (proximité des services et du travail), mais veiller à ce que ces courtes distances ne soient pas faites en voiture ! Or 65% des trajets de moins de trois kilomètres sont faits en voiture particulière.

L'enjeu se trouve donc bien au niveau des voitures particulières et il faut imaginer des solutions de report modal compétitif au niveau du budget temps. Tout reste également à inventer pour optimiser les transports de marchandises.

Concernant l'**habitat**, quelle quantité d'énergie faut-il économiser ? **La part des émissions des bâtiments anciens est prépondérantes, et les normes de constructions se sont progressivement améliorées depuis, même si le niveau actuel de performance de la construction n'est pas encore à la hauteur des enjeux.** Concernant l'ancien, il faudrait réhabiliter 9000 bâtiments existants par an, soit environ 30 par jour, ce qui est énorme. Actuellement l'agence locale de l'énergie (ALE) donne environ 30 conseils par jour. L'avantage, c'est que cela représente de l'activité économique pour le territoire. Dans le bâtiment neuf, l'enjeu est aussi important car le référentiel de Haute-qualité environnementale du Grand Lyon (qui sera la norme en 2012) n'est appliqué qu'à 20% de la construction neuve. QUID du basculement des 80% restants ?

Dans le **milieu industriel et le tertiaire**. Des industries sur le territoire sont sous contraintes carbone dans le cadre du processus européen. Elles ont des quotas qu'elles doivent respecter sous peine d'amendes. Ce sont des gros émetteurs sur le territoire, donc il est important de travailler avec eux. Les entreprises hors contraintes carbone représentent quand même 45% des émissions industrielles. Le tertiaire représente 13% des émissions du territoire (santé et enseignement-recherche sont prépondérants). Mais il faut mettre en place des actions partout.

Concernant les **énergies renouvelables**, nos aïeux avaient gravis une première marche très significative par la construction de centrales hydro-électrique. Aujourd'hui 73% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire provient de barrage hydroélectrique. L'incinération des ordures ménagères, les chaufferies au bois et le bois-buche (attention aux impacts de cette énergie sur la qualité de l'air), ainsi que l'énergie solaire sont aussi utilisés. Pour passer de 4% à 20% d'énergie renouvelable dans l'approvisionnement de l'agglomération, il faudrait multiplier par 10 l'utilisation du bois, par 150 le solaire thermique et par 700 le photovoltaïque. Ce sont des chiffres gigantesques, mais en installant du solaire thermique dans toutes les constructions neuves par exemple, il est possible d'atteindre la multiplication par 150 en 10 à 15 ans. Concernant le photovoltaïque il y a des marges de manœuvre en récupérant des terrains ou des toitures sous-valorisés pour produire l'énergie.

Le potentiel de développement sur le solaire thermique est d'environ 300 GWh/an avec une partie très importante sur de la maison individuelle et sur du collectif neuf. Pour le photovoltaïque, le potentiel est dans l'existant, sur les toitures, et représentent 700 GWh/an. Pour le bois, on est à 1600 GWh, sur le neuf et l'existant, mais une attention particulière doit être portée sur les rejets polluants.

Les Grands Lyonnais ont conscience de la problématique (85% ont conscience de la problématique du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre). Mais les actes, et les modifications de mode de vie peinent à émerger. Dans le domaine de l'habitat, la réhabilitation coûte cher malgré les crédits d'impôts, et la voiture est pratique. Il est donc important de sensibiliser la population, de modifier leurs comportements en favorisant une éco consommation. Dans ce sens, des formations professionnelles sont indispensables, ainsi qu'un intérêt pour la coopération Nord/Sud pour payer notre dette-carbone.

Notre trajectoire actuelle amènerait à 600 ppm en 2050, et 800 ppm en 2100 (augmentation supérieure à +2°C). Dans ce cas, un été standard de Lyon deviendrait comme Alger en été par rapport à la température (cf. carte météo-France). Dans ce cas on attribuerait 20% du PIB à l'adaptation à ce changement climatique. Il faut absolument maintenir la qualité de vie en ville, les éléments de confort thermiques urbains, la lutte contre les îlots de chaleur. Ce sont des facteurs de lutte contre le changement climatique car il faut éviter que les habitants quittent les villes, et ce sont aussi des éléments d'adaptation. La densification des villes dans de bonnes conditions de vie est donc un élément fondamental pour atteindre l'objectif de moins 20% des émissions.

E. NIVEAU COMMUNAL : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DISPONIBLES

Pierre Crépeaux

*Chef de projet plan climat, Direction de la planification et des politiques d'agglomération
Délégation générale au développement urbain du Grand Lyon.*

1. ETAT DES LIEUX DES EMISSIONS DE CO2 (ETUDE COPARLY) ET DES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ETUDE AXENNE) PAR CONFERENCE DES MAIRES

Certains éléments de diagnostic ont été apportés par la conférence des maires, qui permettent ainsi d'avoir quelques idées sur l'état actuel des différents territoires (*Tous ces chiffres sont accessibles sur l'extranet du Grand Lyon et sur le site de l'ALE*):

- *Lyon-Villeurbanne* : fraction non négligeable du tertiaire de l'agglomération lyonnaise en termes de GES ; le profil des émissions par secteur est particulier pour cette conférence car le trafic routier, le secteur résidentiel, l'industrie et le tertiaire représentent chacun un quart des émissions ; pour la production des énergies renouvelables, Villeurbanne arrive en tête avec une usine de production hydroélectrique, le la moquette solaire sur la piscine, à Lyon, la fraction renouvelable de l'incinération est importante.
- *Lônes et Coteaux du Rhône* : L'industrie reste non négligeable, ainsi que le trafic routier qui reste important. La production énergétique repose sur ce qui a été installé il y a cent ans car c'est l'hydroélectrique qui domine.
- *Ouest Nord* : Le trafic routier représente également une part importante. Ce sont des communes engagées dans le développement de l'énergie renouvelable. Il y a une dizaine d'installations d'énergies renouvelables et la production est 100X plus importante qu'une autre commune. Une prime à l'installation est proposée, ce qui motive.
- *Plateau Nord* : Le trafic routier est non-négligeable mais ce sont surtout les industries qui dominent. A Rillieux-la-Pape, il y a déjà beaucoup d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, incinération).
- *Porte des Alpes* : Le trafic routier est très significatif. Il y a 100 installations solaires thermiques à Saint-Priest, ce qui n'est pas négligeable. C'est une commune avec beaucoup d'habitat pavillonnaire. Le potentiel se trouve au niveau du neuf et non sur l'existant.
- *Portes du Sud* : L'industrie représente 82 % des émissions de GES et la raffinerie est fortement en cause. Un travail spécifique est engagé dans la raffinerie en lien avec des engagements réglementaires, qui vont d'ailleurs se renforcer. Vénissieux avec des installations de bois-énergie produit une quantité d'énergie renouvelable non négligeable.
- *Rhône Amont* : Le trafic routier est très important. La production des énergies renouvelables est bien répartie dans les communes. Certaines installations de production d'énergies renouvelables sont très importantes.
- *Val D'Yzeron* : Les industries et le trafic routier sont prépondérants. Aussi des politiques volontaristes dans ces communes qui se traduisent par des valeurs de plus de 100, MWh de production par an.
- *Val de Saône* : Les industries et le trafic routier ont toujours une part importante dans les émissions. Beaucoup de communes dans cette conférence. Pour les énergies renouvelables, il y a l'hydroélectricité qui représente une fraction importante, et pour certaines communes du bois-énergie.

2. TEMPS D'ÉCHANGES :

Véronique Toutant, adjointe à l'environnement et au cadre de vie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or demande pourquoi l'éolien n'apparaît pas dans les types de production d'énergie renouvelable et si ce serait un gisement intéressant pour la vallée de la Saône qui est très ventée.

Pierre Crépeaux : Des études ont été faites par AXENNE. Au-delà des conditions de vent, la réglementation limite son utilisation en zone d'urbanisation dense comme le Grand Lyon car il faut respecter 500 mètres de distance par rapport aux habitations. Il y a deux petits périmètres où ce serait possible : Rillieux-la-Pape et Grandes Terres (cartes disponibles dans le diagnostic). On a beaucoup de vent, mais pas un rythme suffisant pour avoir une bonne rentabilité. Les éoliennes ont une très bonne symbolique, mais pour le reste, il est préférable de rester sur des énergies issues de la biomasse et du photovoltaïque, qui sont plus simples d'installation, plus rentables et qui posent moins de problème au niveau du paysage. Cependant, ce travail sur l'éolien sera à reconduire année après année, parce que cela pourrait évoluer.

Cécile Wicky, chef de projet, référent QEB de Lyon demande quels sont les outils réglementaires d'urbanisme que le Grand Lyon peut faire évoluer. Est-ce que le futur plan local d'urbanisme (PLU) va intégrer des objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable (ex : obligations d'installations, toitures végétalisées) ?

Bruno Charles : Le SCOT en cours d'élaboration est compatible avec un scénario de sobriété carbone, même s'il ne le garantit pas. Il prévoit la poly-centralité pour que les habitants trouvent les services à proximité, l'articulation du territoire se fait autour des transports en commun et non des réseaux de transports individuels. Sur le PLU, les outils réglementaires n'existent pas pour le moment, ils permettent juste de rehausser d'un niveau les constructions qui contiennent un équipement permettant de produire des énergies renouvelables. Dans la loi Grenelle 2, il pourrait y avoir des outils.

Corinne Tourasse : Il y a aura une révision du PLU, pour une mise en conformité avec le SCOT et qui intégrera les orientations de la loi, notamment du Grenelle 2, qui va obliger à assouplir les règles du PLU pour inclure l'installation des équipements solaires, etc... Il y aura des dispositifs de concertation avec les communes et des arbitrages politiques pour définir jusqu'où le PLU va au-delà de la loi pour donner des contraintes ou orientations.

Mireille Roy, adjointe à l'écologie urbaine et à la qualité de l'environnement de Lyon s'interroge sur les possibilités de méthanisation au niveau de l'agglomération.

Pierre Crépeaux : Il y a une piste de travail pour la méthanisation, mais c'est un peu complexe car cela nécessite une infrastructure complexe. Pour rappel, la méthanisation est un processus qui consiste à monter la biomasse en température pour récupérer le méthane qui se dégage et en faire de l'énergie. A Lille les bus roulent au méthane. Au Grand Lyon, c'est une piste de travail qui n'est pas négligée, mais actuellement, il n'y a aucun objectif.

Thierry Haon, adjoint à l'environnement de Corbas interpelle les participants sur le « droit au soleil » qui n'est pas pris en compte dans les PLU. C'est-à-dire que le PLU ne garantit pas qu'une installation ne soit pas cachée du rayonnement solaire par la construction d'un immeuble par exemple.

Bruno Charles : Actuellement, les permis de construire ne le mentionnent pas mais ils sont attribués sous réserve du droit des tiers. Ce serait plutôt un procès civil comme sur la perte de vue, et cela ne regarde pas la collectivité.

Corinne Tourasse : Attention à ne pas arriver à des paradoxes car dans le SCOT, des orientations politiques sont affichées pour par exemple, renforcer la densification à proximité des lignes de transport. On ne peut pas bloquer un processus de densification, une stratégie de développement urbain, autour d'un pavillon qui est équipé en solaire.

Michel Reppelin : Le POS de 2005 avait déjà nettement renforcé les centralités et la densification de certaines zones et cela sera sans doute renforcé dans le futur PLU.

Blandine Dialinas, adjointe au développement durable et à la communication de Champagne-au-Mont-d'Or, demande si dans l'objectif d'accompagner la prise de conscience des citoyens pour l'isolation des bâtiments, il existe un projet de thermographie aérienne du territoire, comme cela a été fait à Dunkerque, Aix-les-Bains, Annecy, etc...

Bruno Charles : Une thermographie permet de visualiser les problèmes d'isolation, mais les coûts sont très importants. Si la jeune chambre économique travaille avec la Région là-dessus, d'accord. Si la Région veut le faire d'une manière générale, c'est possible. Cependant il n'est pas sûr que cela nous serve beaucoup car nos données sur les bâtiments anciens apportent déjà beaucoup d'informations.

Pierre Crépeaux : C'est un investissement trop important (50ct/habitant) pour les résultats apportés, parce que le territoire du Grand Lyon est trop dense.

Michel Reppelin : Il y a aussi des questions de bon sens. Il est évident qu'en renforçant l'isolation des bâtiments, il y a des gains énergétiques et les communes doivent pousser en ce sens.

Blandine Dialinas, précise que le visuel, quelque chose qui frappe « l'esprit » peut être un élément déclencheur de réaction chez les habitants.

Bruno Charles : Il faut que les personnes et les syndicats de copropriété prennent conscience qu'il faut investir dans l'isolation. Vu les prix du fioul, des travaux sont rentables dès la 1^{ère} année. Quels sont les outils pour entrainer les investissements dans l'isolation ? Des travaux sont en cours avec l'ALE et HESPUL. Aujourd'hui le Grand Lyon expérimente sur Sainte Blandine, la création d'outils qui permettraient d'aller vers les propriétaires privé pour les inciter à isoler. Aussi, parallèlement à la construction du quartier neuf de Confluence, il y a un quartier ancien qui sert de zone expérimentale pour construire ces outils de « déclenchement des isolations ».

Christian Labie, conseiller municipal au développement durable, à l'énergie et au climat à la ville de Bron, a trois remarques. Il félicite tout d'abord le Grand Lyon pour tout ce travail, complet et clair qui va aider les communes à avancer. Ensuite, il fait remarquer que sur le bois énergie il est affiché un objectif de multiplier son utilisation par 10, et qu'il faut alors faire attention à la qualité du bois. Il y a des organismes qui travaillent dessus, et il ne faudrait pas que la multiplication de l'incinération affecte la qualité de l'air. Ainsi, le Grand Lyon a raison d'alerter sur le bois, et il faut veiller à ce que les politiques ne favorisent pas les foyers ouverts, les inserts,... mais bien les chaudières à haut rendement.

Enfin, l'ALE est un acteur connu qui intervient sur les communes, mais un autre acteur important est le SYGERLY qui aide beaucoup les communes à développer les énergies renouvelables. Donc il faut l'intégrer dans le dispositif, dans la mesure où localement, la ville de Bron et d'autres, sont très liées à ce syndicat.

Michel Reppelin : COPARLY (dont il est le président) a fait avec le préfet un plan de protection de l'atmosphère (PPA) sous une approche santé. Il est effectivement connu que le bois n'est pas sans défauts concernant les émissions lorsque les combustions sont mal menées. Il faut regarder le type de chaufferie, la qualité du combustible,... De nombreuses études ont été faites dans ce domaine, notamment avec l'ADEME. Il faudrait qu'on ait une liaison entre l'approche santé de la qualité de l'air et l'approche plan climat. Sur le Grand Lyon, c'est la même personne qui s'occupe des deux, donc on jouera parallèlement. L'aspect santé est la première préoccupation environnementale des lyonnais à 64% (HAP, COV, pollen, oxydes d'azote...).

Pierre Crépeaux : Dans le PPA, il y a une mesure qui préconise de renforcer considérablement la réglementation sur l'achat de bois à usage de combustion individuelle.

Philippe Prieto, adjoint au développement durable du 4^{ème} arrondissement de Lyon demande s'il existe un système simple pour les citoyens pour faire un bilan énergétique et calculer leurs investissements.

Sylvain Godinot, ALE : Il existe au niveau national un réseau des espaces info-énergie mis en place par les pouvoirs publics et l'Agence locale de l'énergie (ALE) est le relais sur le Grand Lyon. N'importe qui peut nous appeler, et nous donnons des conseils d'une heure, sur rendez-vous ou par téléphone. Par ailleurs il existe un appel à projet qui s'appelle « Econ'Home » et qui est soutenu par le Grand Lyon, et qui permet de sélectionner des ménages avec des projets plus importants, et l'ALE peut réaliser une visite à domicile afin d'établir un mini-diagnostic thermique.

Philippe Prieto : Existe-t-il des outils sur internet pour avoir des premières modélisations, qui pourraient être incitatives ?

Sylvain Godinot, ALE : Il y a quelques outils mais qui ne sont pas suffisamment satisfaisants (pas assez neutres), mais dans le futur, probablement.

Pierre Crépeaux : On est au début d'un processus pour créer un outil pour le Grand Lyon en partenariat avec la Revue Durable, mais c'est complexe et c'est un long travail, mais l'enjeu de démultiplication est essentiel.

Béatrice Vessiller, présidente de l'Agence locale de l'énergie (ALE) dit que cet outil de diagnostic climat est très intéressant. Concernant le chauffage bois et l'objectif de multiplier par 10 son utilisation, la marche est haute, et il faut être prudent sur les enjeux de santé. Elle souligne qu'il sera difficile d'atteindre les moins 20% si on ne réduit pas fortement les consommations énergétiques. Concernant les déplacements, cela semble plus difficile de quantifier. Par rapport au plan mode doux qui est en révision et où on a des objectifs par exemple d'augmenter la part du vélo à 5% au lieu de 2% ; est-ce que ce sont des objectifs significatifs pour diminuer les émissions des gaz à effets de serre ?

Bruno Charles : Pour la première fois, le nombre de déplacements fait en automobiles est descendu sous 50%, donc il diminue au sein de l'agglomération, même s'il reste majoritaire en termes de kilomètres parcourus. Par ailleurs est-ce que le plan mode doux est compatible avec nos objectifs de -20% ? Oui, il est suffisant mais encore faut-il aller au bout du plan mode doux.

Pierre Crépeaux : Avec une multiplication par 4 de la quantité de kilomètres parcourus en vélo et par 2 pour la marche, on récupère 20% du nombre de kilomètres faits en voiture (si report modal de 100%). Ce sont des nombres monstrueux, difficiles à atteindre, mais quand on voit le Danemark ou les Pays-Bas, c'est faisable. Mais certains déplacements en voiture sont indispensables, comme pour les familles nombreuses, ... Certains déplacements sont plus ou moins facilement reportables. On arrive à distinguer ce genre de cas dans des enquêtes auprès des ménages. Aujourd'hui, on est sur la bonne trajectoire, il faut la respecter.

B. Vessiller : Qu'en est-il de la prise en compte de l'augmentation de la part des transports en commun ?

Pierre Crépeaux : Les calculs sont trop complexes pour les faire en régie, mais l'agence d'urbanisme peut le faire. Le vélo concurrence directement le bus sur les petites distances.

Joëlle Percet, adjointe à l'urbanisme, au développement durable, à l'environnement et aux transports de Chassieu, fait remarquer que sur le secteur de Portes des Alpes, les voitures particulières représentent 57% des émissions et se demande pourquoi on ne prend pas en compte ce critère pour favoriser le développement des transports en commun dans ce secteur déficitaire en transports en communs ?

Michel Reppelin : Tous nos diagnostics sont faits pour tous, et pourront être le poser sur la table et on pourra en discuter avec le SYTRAL.

F. NIVEAU COMMUNAL : COMMENT LES COMMUNES PEUVENT-ELLES S'ENGAGER ? PISTES POUR CONSTRUIRE SON PLAN D'ACTION

Irène Anglaret

*Chargée de mission plan climat – DGDU
Mission écologie urbaine du Grand Lyon*

Le Grand Lyon a souhaité bien définir les rôles car la question du climat a besoin de tout le monde mais ce doit être organisé. Il faut s'entendre et se mettre d'accord sur qui fait quoi. Ainsi, le Grand Lyon est compétent sur la politique déchet et des déplacements par exemple et les autres communes sur leurs compétences propres. Par ailleurs, si les 57 communes mènent à terme un travail sur le plan climat, ce serait dommage de ne pas échanger et travailler via un même outil, qui s'adapterait selon la commune. Il est dès lors utile de mutualiser les méthodes, d'échanger les bonnes pratiques et d'adapter la méthode à chaque commune en fonction de sa taille et de son approche pour aller plus vite vers l'action et pouvoir évaluer et valoriser les résultats. C'est ainsi qu'une commande a été passée à l'ALE pour créer un outil méthodologique élaboré avec les communes.

Michel Reppelin insiste sur le caractère adaptable de l'outil car le Grand Lyon a la volonté d'aider les communes à faire du « sur mesure, et non du prêt à porter », en fonction de leurs tailles, du nombre d'agents.

Sylvain Godinot

Chargé de projets à l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise

1. PRESENTATION DE L'OUTIL EN COURS D'ELABORATION PAR L'ALE

L'outil a été élaboré à l'aide des communes, par un petit groupe de techniciens (entre 5 et 8). Les communes choisies ont un portage politique qui est déjà partagé, et une ressource humaine disponible. Le groupe est représentatif des communes de l'agglomération, qui ont différentes tailles. L'outil se compose de deux tableaux ; un tableau d'articulation des compétences entre l'Etat, la Région, le département, les communes, ...etc ; et un tableau de bord des actions, sorte de liste d'actions avec différents niveaux d'avancement. En parallèle différentes informations, et sources de documents clés sont reprises dans une mallette, et un ensemble de fiches de synthèses sur les différents outils proposés sont mis à disposition des communes.

Les deux tableaux, qui sont des fichiers Excel, s'articulent autour 8 domaines de compétences de la commune, qui sont 8 onglets, à savoir :

- Politique climatique
- Formation, sensibilisation et communication (transversalité vers les agents et acteurs du territoire)
- Patrimoine, énergie et urbanisme
- Services à la population (compétences de la commune, non habituellement touchées : état civil, culture, sport)

- Espaces naturels, eau et déchets
- Mobilité (aussi interne et externe)
- Marchés publics, développement économique et tourisme
- Coopération décentralisée (relations internationales de la commune avec le reste du monde)

Ces volets doivent être adaptés selon la complexité du domaine d'action. Ces 8 domaines sont entourés de trois cercles, c'est-à-dire qu'on peut les appliquer, à l'intérieur des services de la collectivité, à tous les acteurs en fonction de ses compétences, ou au sein de son territoire, et selon deux axes d'actions qui sont l'adaptation et l'adaptation.

Le premier tableau représente l'articulation des compétences. Il reprend les 8 domaines et décrits les acteurs publics clés. On retrouve les communes exemplaires, le Grand Lyon (et des EPCI, ex : Sigerly,...), l'Etat, la Région, le Département. L'objectif de ce tableau est de donner une idée plus claire de qui fait quoi. Selon le niveau de territoire, les domaines d'actions sont différents. L'Etat donne certaines règles, et puis selon les différents acteurs, d'autres règles s'appliquent (ex : conseils,...) que certaines communes appliquent et d'autres pas,... L'objectif est d'avoir, question par question, une vision claire de ce que fait ou peut faire chaque acteur.

Avec le tableau de bord des actions, on suit quatre niveaux d'avancements ou étapes: A-B-C-D, comme pour les étiquettes énergies. D= démarrage, B= aller de l'avant, C= avancer, et A= devenir leader, étape d'excellence. (Pour exemple cf. extrait du tableau de bord remis en annexe). Il permet à la commune de s'auto-évaluer et de construire ou renforcer son plan d'actions. Les actions vont assez loin et sont ambitieuses mais il faut viser un changement important qui est celui du facteur 4.

L'utilisation de l'outil nécessite premièrement de réaliser une sorte d'état des lieux, où la commune s'évalue sur un certain nombre d'actions en se situant sur les 4 étapes. Ensuite, il convient d'entrer dans le processus de décision et de se fixer des objectifs d'avancement pour chaque action choisie qui permettra d'aboutir à un plan d'actions. L'objectif sera donc d'augmenter les notes, en passant à une ou deux étapes supérieures. Il est préférable de choisir un petit nombre d'actions prioritaires, afin d'avoir un plan d'action complet et concret qui peut être suivi. L'important c'est de démarrer pour pouvoir franchir des marches de plus en plus ambitieuses, plutôt que de viser trop haut trop vite, et de ne pas y arriver, mais il faut se poser des questions, afin de faire valoir les actions. Pour une petite commune, le plan d'action peut se satisfaire d'une 10 aine d'actions clés. L'objectif est aussi d'être rapidement dans l'opérationnel.

Nous souhaitons que cet outil soit le plus co-élaboré possible et soit opérationnel assez vite. A partir de l'Automne, il sera testé sur environ 5 communes. Le but est de produire avec les services un état des lieux des actions réalisées et engagées et actions envisagées : « plan climat communal version zéro » pour fin 2009. Ensuite, il y aura une réunion pour toutes les communes intéressées fin 2009, pour présenter le bilan de la phase test.

En 2010, ce sera la phase de déploiement de « l'outil version 1 ». Les objectifs sont de trouver d'autres communes volontaires.

La proposition d'accompagnement d'ALE est en deux à trois rendez-vous par commune pour faire un point sur l'état des lieux, l'appropriation collective de la commune de l'état des lieux, puis une étape de présentation du plan d'action renforcé.

L'ALE ne revendique pas un monopole sur l'animation de plans climats territoriaux dans les communes et des bureaux d'études ont d'autres méthodologies qui peuvent aussi être intéressantes comme Citérgy de l'ADEME, qui est compatible avec l'outil et qui est aussi plus ambitieuse. L'ALE peut renseigner sur ces points.

Pour information, l'orientation budgétaire de l'ALE visera progressivement, à favoriser l'accompagnement des communes qui seront engagées dans des démarches globales.

En guise de conclusion, quelques raisons justifiant l'utilisation de cet outil :

- Mettre en valeur des actions pour le climat réalisées par la commune, en les réunissant dans un document de synthèse
- Préciser les priorités d'actions pour le mandat et les décliner pour les services
- Articuler le rôle de l'élu au développement durable et des élus liés aux compétences communales : patrimoine, jeunesse,...
- Devenir un acteur exemplaire de l'implication locale dans la lutte contre le changement climatique
- Permettre à sa commune d'être à la pointe des innovations (techniques ou modes d'organisation)

2. TEMPS D'ÉCHANGES :

Christian Labie, conseiller municipal au développement durable, à l'énergie et au climat de Bron, s'interroge sur l'articulation des plans climat énergie avec les agendas 21 locaux. L'Agenda 21 local est déjà une démarche impliquant les élus. Au niveau état des lieux c'est très intéressant pour commencer notre Agenda 21 et les autres communes qui sont en démarrage, mais nombre de communes sont déjà engagées dans des agendas 21.

Bruno Charles : Le plan climat est une part importante de l'Agenda 21, mais il n'est pas tout l'Agenda 21. En termes de méthodologie, vous êtes déjà sur une transversalité qui peut servir de modèle aux autres politiques liées à l'Agenda 21. Mais il y a d'autres champs d'action. Le référentiel développement durable national pose le problème des changements climatiques, mais aussi d'autres finalités (biodiversité, social, etc...). Le cœur opérationnel du plan climat peut être utilisé, mais il n'est pas suffisant.

Michel Reppelin : C'est une partie essentielle. L'intérêt est que l'on peut mesurer rapidement, être rapidement dans le pragmatisme. C'est un bon levier pour faire partir les Agenda 21 qui sont en démarrage. Les progrès sont mesurables et peuvent être communiqués, c'est donc un bon levier.

Sylvain Godinot : Le tableau de bord peut s'intégrer en s'adaptant par la commune à un Agenda 21. C'est un outil interne pour la commune, mais elle le communique et elle le valorise comme elle veut. Donc l'outil doit pouvoir aider à réaliser un axe dans l'Agenda 21 communal.

Bruno Charles : Ne vous effrayez pas de la complexité de ces tableaux. Il est utilisable étape par étape en fonction de votre commune. C'est un outil pour vous permettre d'avancer. Il faut commencer là où la prise vous paraît la plus facile à prendre.

Michel Reppelin : Pour exemple, on a fait des agendas 21 pour la Vallée de la Chimie, le Val de Saône, puis l'Anneau Bleu. Beaucoup d'acteurs ont été mis autour de la table et quand on a commencé, on avait 100 fiches action. On a alors demandé de l'aide extérieure pour hiérarchiser ces actions et le nombre d'actions est tombé à 14 pour la Vallée de la Chimie, 19 pour le Val de Saône. Il faut de l'aide pour cibler ces actions et aussi choisir celles pour lesquelles les progrès vont être possibles rapidement, et ensuite ces progrès en entraîneront d'autres.

Etienne Tissandier, chargé de mission auprès de Mireille Roy de Lyon, exprime le besoin d'un organisme qui a des compétences techniques pour prendre le relais de la ville et l'ALE semble adaptée. Dans quelles mesures, l'ALE peut intervenir, en plus de l'information sur la mobilisation des services, et des élus. Il fait remarquer aussi le fonctionnement systématique et désagréable de la climatisation dans cette salle de réunion, même s'il s'agit de pompes à chaleur.

Bruno Charles : La ville de Lyon a des services de qualité et a déjà pris beaucoup d'avance. Par sa taille et son importance, la ville mérite un traitement spécifique sur lequel on peut travailler ensemble avec l'ALE. Sur le bâtiment, nous partageons votre réflexion. Il a été construit à une époque où la maîtrise de l'énergie n'était pas préoccupante. Un projet de réhabilitation énergétique complète du bâtiment est en cours avec la DLB, et un bâtiment à énergie positive serait construit à côté.

Irène Anglaret, chargée de mission plan climat Grand Lyon : On ne doit pas laisser penser que l'ALE va répondre à l'ensemble des besoins des communes dans l'année qui vient. La proposition d'un outil est une étape qui nous paraît importante et c'est la commande qui a été passée à l'ALE, mais derrière cela il y a l'utilisation de l'outil et l'accompagnement des communes, mais cette question n'a pas été tranchée à ce jour.

Béatrice Vessiller, présidente ALE : On est conscients des besoins en accompagnement des communes. Pour aller vers un accompagnement plus personnalisé il faut qu'on en discute. On va voir si ce qui est fait dans les villes pilotes est suffisant. On peut envisager également une convention avec certaines villes en plus de celle du Grand Lyon en termes d'accompagnement communal. Les pistes sont lancées et on va y retravailler.

Sylvain Godinot : Nous proposons un outil d'accompagnement, mais la commune doit fournir des moyens humains par la suite (cela fait parti des étapes de démarrage). L'ALE choisit en priorité les communes qui ont déjà fait cette étape de trouver des chargés de mission, des moyens humains et du temps.

Michel Reppelin : Il ne faut pas « faire à la place de » mais le Grand Lyon se positionne en catalyseur, accompagnateur, facilitateur, producteur de méthodologie. Il faut que les communes s'engagent. Les mêmes questions se sont posées au sujet des Grand Lyon. Au cours du mandat précédent seules quelques communes se lançaient et la mission développement durable du Grand Lyon pouvait les accompagner mais maintenant que d'autres communes se lancent et dans la perspective d'agrandissement de l'agglomération, il n'est plus possible de répondre favorablement. Cela a été formalisé pour les Agenda 21, il faudra sans doute le faire aussi pour les plans climat. Un document sera envoyé avec les règles du jeu.

3. TEMOIGNAGE DE LA COMMUNE DE CHASSIEU

Mme Joëlle Percet

Adjointe à l'urbanisme, au développement durable, à l'environnement et aux transports

Chassieu est une commune de 10 000 habitants qui est très engagée dans le développement durable. Le plan climat est intégré dans l'Agenda 21 communal.

Quelques exemples d'actions peuvent être cités. Dans l'urbanisme, pour limiter l'étalement urbain et les déplacements, le centre-ville a été densifié; un éco-quartier sera construit avec 100 logements, des commerces, des bâtiments en basse consommation et des maisons passives (nous avons fait appel à l'ALE et au CAUE pour le cahier des charges). Un audit énergétique sur les bâtiments communaux a aussi été lancé. L'isolation de tous les bâtiments communaux est en cours. Tous les nouveaux bâtiments communaux seront construits en très haute qualité environnementale et une crèche HQE a déjà été construite en 2006. Par ailleurs, la municipalité vient de voter une subvention pour tous les habitants qui s'équiperont en solaire. Enfin une commission transports et déplacements vient d'être mise en place.

Monsieur Alexandre Bacher

Directeur service environnement, commune de Chassieu

Chassieu est une des communes qui va travailler sur le test de l'outil et est très motivée.

Il va falloir articuler le plan climat dans l'Agenda 21, sachant que le calendrier va être serré car l'Agenda 21 doit être lancé à l'automne. La commune travaille en lien avec le Grand Lyon pour notre Agenda 21, notamment sur le pédibus, l'achat de véhicules propres pour les agents. L'agriculture péri-urbaine et les espaces naturels ne sont pas apparus ce matin dans les présentations, or à Chassieu il y a un espace naturel sensible au nord de la commune qui est menacé par la construction d'infra-structures, donc il faut s'en soucier dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant la sensibilisation, la ville a mené une semaine sur le développement durable sur la thématique des transports, et aussi une journée sur les énergies renouvelables.

Des questions se posent sur l'outil et l'efficacité du plan climat car beaucoup de compétences importantes sont déléguées au Grand Lyon. Comment Chassieu va pouvoir limiter ses GES ?

Par ailleurs, le tram est programmé à Eurexpo en 2013 mais la commune de Chassieu pas été consultée. Il va falloir régler l'articulation avec le Grand Lyon et le SYTRAL.

Autre sujet, la zone industrielle Mi-plaine qui est aussi de la compétence du Grand Lyon. La commune souhaiterait mettre en place un plan de déplacement des entreprises, mais le Grand Lyon n'est pas venu dans les réunions de l'Agenda 21 sur ces thématiques.

Sur les pistes cyclables, le travail s'effectue bien en partenariat avec le Grand Lyon, une va être mise en place cette année et d'autres suivront.

Pour les déchets, là aussi la compétence revient au Grand Lyon, mais la question se pose pour l'accentuation de la sensibilisation des habitants.

Un autre problème, par rapport au diagnostic, est le nécessaire partage avec les élus du territoire car pour le moment, on avançait à l'aveugle, en mettant en œuvre des actions sans être vraiment conscients des impacts chiffrés pour mesurer l'efficacité. Pour résumer, on a le même objectif, mais on n'a pas les mêmes moyens, donc l'accompagnement sera très important.

Une dernière question importante se pose : Qu'est-il prévu pour mobiliser les habitants des territoires pour les faire passer eux aussi à l'acte ?

4. TEMPS D'ECHANGES :

Michel Reppelin : pour faire passer les habitants à l'acte, il faut être exemplaire, il faut montrer qu'il y a une stratégie de la commune et que ce n'est pas si compliqué. Il faut aider les habitants « psychologiquement » tout d'abord en montrant que quelques actions peuvent être significatives, puis si il peut y avoir une aide financière (ex : OPAH, ...) c'est un plus. L'exemplarité de la commune est essentielle. On devra répondre à cette question dans le groupe test.

Bruno Charles : Mobiliser les habitants, c'est vous, les communes auprès des acteurs que vous connaissez (associations, acteurs clés, etc...). Nous pouvons vous aider, mais nous ne pouvons pas vous remplacer. Dans le cadre du programme « Grand Lyon : métropole des savoir » un travail sur les comportements individuels est en cours en rapport avec la psychologie sociale. Aujourd'hui, on va s'emparer de ces comportements et on va s'en servir pour élaborer d'une méthodologie afin de provoquer le passage à l'acte. Ces études universitaires arrivent à leurs résultats. C'est quelque chose qui n'existe pas encore dans nos communes.

Blandine Dialinas, adjointe au développement durable et à la communication de Champagne-au-Mont-d'Or, demande quelles sont les 5 communes pilotes qui vont tester l'outil.

Michel Reppelin : Il y en a plus que 5 et il s'agit de Chassieu, Rillieux-la-Pape, Feyzin, Saint-Priest, Charbonnière-les-Bains, Villeurbanne, Collonges-au-Mont-d'Or, Dardilly (à relancer), ...

Mireille Roy, adjointe à l'écologie urbaine et à la qualité de l'environnement de Lyon, demande si la ville de Lyon peut encore se proposer, et être une ville test « à part ».

Sylvain Godinot : La ville de Lyon aura en fonction de sa taille un traitement à part.

Anne Guilhot, Ville de Lyon, directrice adjointe, direction gestion technique des bâtiments, souligne qu'il est important que les entreprises, qui travaillent pour les villes, soient dans la même logique, par rapport à l'exigence du cahier des charges et puissent monter en compétence.

Sylvain Godinot : Il y a dans l'outil et les propositions d'action en lien avec les enjeux politiques la nécessité de sensibiliser tout le personnel communal puis de sensibiliser toutes les entreprises en partenariat avec la collectivité puis aller vers des formations.

Anne Guilhot, s'adressant aux représentants de la ville de Chassieu, demande si le fait de trouver des entreprises adéquates, sans trop alourdir la facture finale a représenté une difficulté ?

Alexandre Bacher : A Chassieu nous sommes dans la phase de formation des agents au service des achats et marchés publics. On est en train de voir comment on pourrait procéder pour recruter des entreprises dans le cahier des charges BBC en évitant d'exploser le budget.

Irène Angleret : La qualification des entreprises de l'agglomération est un enjeu qui a été très bien repéré. Il va y avoir une rencontre avec le cluster éco-énergie qui fédère l'ensemble de la chaîne du bâtiment. Actuellement, les éco-artisans et « éco-concepteurs », ne peuvent répondre qu'à 10% des commandes, malgré les efforts de formation par la CAPEB, le FIBAT, etc... dans cette filière.

Michel Reppelin : Tout se joue très en amont dans la description du cahier des charges. Ensuite les architectes doivent monter une équipe complète. A Collonges-au-Mont-d'Or cela a été possible pour trois constructions récentes.

Joëlle Percet, Adjointe à l'urbanisme, au développement durable, à l'environnement et aux transports de Chassieu, précise que la commune avait engagé une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la Haute Qualité Environnementale. L'AMO accompagne la commune depuis le jury jusqu'à la réalisation des travaux, ce qui représente une sécurité.

Etienne Tissandier, chargé de mission auprès de Mireille Roy, demande si le Grand Lyon réfléchit à une labellisation des artisans pour dépasser ces difficultés. La réflexion avait d'abord été menée pour ville de Lyon, mais il semble préférable que la compétence soit au Grand Lyon.

Béatrice Couturier, chargée de mission développement durable au Grand Lyon sur les questions d'urbanisme et d'aménagement: Le Grand Lyon participe au projet européen « Concerto-renaissance » qui porte sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables. Le site d'expérimentation sont les îlots A, B et C de la ZAC Confluence. Nous étions conscients qu'il ne fallait pas rater la phase de réalisation, mais nous n'étions pas certains d'avoir des entreprises compétentes en la matière. Un dispositif de formation a été mis en place pour les compagnons des entreprises qui avaient été sélectionnées pour les chantiers de la ZAC. Ce programme a été monté par l'ALE et HESPUL en lien avec les entreprises de formation (IFBTP, CAPEB, et autres instituts de formation nationaux etc...) et donne une garantie de bonne mise en œuvre des solutions techniques performantes. On essaie de faire entrer ce dispositif de formation dans le droit commun qui est proposé par les entreprises de formation au niveau national. Le Préfet de Région a rendu visite à HESPUL il y a peu et était très intéressé et a demandé à ce qu'il y ait une démultiplication. Il ne s'agit pas du tout d'une certification des artisans, d'ailleurs, la compétence n'est pas au niveau du Grand Lyon, mais plutôt au niveau de la Région qui a la compétence pour la formation professionnelle. Il est donc possible de s'appuyer sur cette expérience.

Irène Anglaret : Nous sommes effectivement au stade de la réflexion concernant un possible label, mais il en existe déjà un certain nombre, mais pas forcément sur ce qui nous semble important. Il n'en existe pas qui garantisse le résultat. D'autres questions se posent, par exemple qu'est-ce qu'une entreprise sobre en carbone. Le Grand Lyon n'est pas maître d'ouvrage, mais nous apporterons notre concours s'il faut donner un coup de pouce aux communes.

Yves Coron, Directeur du Sigerly, soulève un sujet qui a peu été abordé : les réseaux de chaleur sous ses différents aspects (environnemental, lien avec les précarités énergétiques). La complémentarité a été bien développée entre le Grand Lyon et l'ALE sur les missions et il semble que d'autres complémentarités soient à développer entre le Grand Lyon et le Sigerly sur les réseaux de chaleur. Les communes doivent savoir si la compétence va être déléguée au Grand Lyon ou au Sigerly. Les actions devraient être beaucoup plus claires et transparentes entre les deux structures qui sont toutes deux pilotées par des élus du Grand Lyon. Cela nécessitera un travail futur, mais qui est primordiale dans le contexte dans lequel nous essayons de tous œuvrer intelligemment.

5. CONCLUSION : COMMENT POURSUIVRE ?

Bruno Charles,

*Vice-président du Grand Lyon chargé du plan climat
et de la démarche prospective en matière énergétique,*

Il va falloir convaincre les élus. Il faut bien avoir conscience qu'aujourd'hui, il n'y a pas de projet de territoire qui ne prend pas en compte le changement climatique et le problème de l'énergie. L'évolution du prix de l'énergie peut fabriquer une société à deux vitesses : ceux qui ont accès à l'énergie pour se chauffer, pour se déplacer, et les autres. Il s'agit donc d'un facteur de précarisation important et il n'y a pas lieu d'opposer l'environnement et le social.

Par ailleurs, cet engagement n'est pas qu'une contrainte car les sommes qui seront libérées grâce à l'efficacité énergétique seront réinvesties dans le développement économique et dans le développement social. Cela libère des ressources pour le développement local.

Pour aider à convaincre les élus, nous pouvons vous donner les outils. Il y a le diagnostic, puis la définition des scénarii pour lesquels les communes seront associées (juin – juillet), puis aussi les réunions préparatoires en conférence des maires. L'outil élaboré avec l'ALE permet aussi de décliner des plans climats communaux. Les communes peuvent encore marquer symboliquement leur engagement en signant la convention des maires (jointe, ci-après, en annexe à ce compte-rendu).

La démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Ainsi, une prochaine réunion est prévue dans un an pour faire état de l'avancement. D'ici là, nous espérons avoir des réunions avec tout le monde, la capacité de donner des outils à certains, d'accompagner d'autres, d'avoir des processus propres à certaines communes. Nous espérons ne pas avoir été trop complexes et vous donner des instruments pour démarrer un processus.

G.ANNEXE : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE DU 19 MAI 2009

Dix-neuf questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la session. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

● **Globalement, quelle est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?**

| Très satisfait | Satisfait | Indécis | Déçu | TOTAL |
|----------------|-----------|---------|------|-------|
| 11 | 8 | 0 | 0 | 19 |

● **Plus précisément quel est votre niveau de satisfaction par rapport à ... ?**

| | Très bon | Bon | Suffisant | Mauvais | TOTAL |
|--|----------|-----|-----------|---------|-------|
| La qualité et la pertinence des informations apportées | 13 | 6 | 0 | 0 | 19 |
| L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle | 6 | 11 | 1 | 0 | 18 |
| La qualité du dialogue et des échanges | 6 | 12 | 1 | 0 | 19 |
| L'animation | 7 | 11 | 0 | 0 | 18 |
| L'organisation (lieu, durée,...) | 10 | 8 | 0 | 1 | 19 |

Commentaires :

- Bravo pour cette matinée
- Une demi-journée présentant un diagnostic très intéressant
- Il faudrait que chaque participant soit doté d'un badge (avec nom, fonction et ville) pour favoriser la connaissance réciproque et les échanges, merci !
- Il serait intéressant d'avoir le détail présenté par Mr Pierre Crépeaux sur la répartition des émissions et productions des énergies renouvelables
- Durée insuffisante
- Détail : travail interne à mener au Grand Lyon sur les « outils » inutiles (petites pochettes Grand Lyon, bouteilles d'eau)

● **Concernant les plans climats territoriaux, quels seraient vos besoins complémentaires pour agir à votre échelle ?**

En termes d'informations générales :

- Ne faudrait-il pas un courrier du Président ou des VP Plan Climat aux Maires pour redire l'importance de la mobilisation de moyens au sein des communes ?
- Des outils de communication facilement utilisables sur notre site internet, dans notre bulletin municipal
- Avoir les présentations PPT projetées à jour.... Merci !
- Le diagnostic Grand Lyon
- Faire connaître le diagnostic aux élus
- Projet Villa Chazière : mettre en place une « programmation hors les murs » préfigurant ce que sera le projet

- Impact des espaces verts sur le plan climat
- Rillieux-la-Pape associée au Groupe de travail de l'ALE
- Connaître les autres dates buttoirs sur des thèmes entrant dans le plan climat (ex : plan mode doux, remise à plat des lignes TCL, ouverture des voies ferrées comme Lyon Travaux,...)
- Les acteurs institutionnels sont nombreux. Il serait peut-être bien d'avoir une information « visuelle » sur place ; « fonction », compétence des acteurs et liens entre eux (liens actuels et liens possibles à développer)

● **En termes d'accompagnement spécifique :**

- Un pool de personnes compétentes, de conférenciers pour venir animer une réunion ou faire une présentation ou une conférence
- Des noms d'interlocuteurs
- Augmentation de la connaissance et partage sur des expériences réussies
- Acteurs énergies comme Sygerly, GL, MAEE, ALE,... et acteurs sectoriels comme CCI, Centre de formation, cité de Métière,...)
- Diagnostic sur les économies d'énergie, cahier des charges, construction et rénovation, bâtiments communaux. Projet important, rénovation et construction d'écoles
- Formation, ingénierie, accompagnement
- Accompagnement pour le bilan carbone sur les communes
- Comment ne pas « rater » une thématique qui entre dans le plan climat (ex : plan mode doux présenté en conférence des maires : l'information ne parvient pas forcément aux autres élus que les maires ; il serait judicieux de cibler en plus les élus concernés par les thématiques)
- Des moyens financiers
- A voir lorsque la démarche Agenda 21 aura débuté

● **Quels sont les thèmes et les sujets que vous souhaiteriez voir aborder dans les prochaines séances du Club DD ?**

- Isolation du bâti (comment motiver, inciter, les techniques,...)
- Comment « attaquer » les copropriétés
- Eco-quartiers/Renouvellement urbain
- Transports (x2)
- Déplacements doux
- Transports en commun
- Au-delà de l'approche « urbanistique » (rapprochement entre le lieu de vie et le travail, les loisirs, la santé,...), peut-il y avoir une approche « définition du besoin » du niveau d'exigence et quels moyens envisageables de réduire ces besoins = dématérialisation de procédure, donc réduction des kilomètres à parcourir, sensibilisation ou contrôle du respect des règles (chauffage à 19/20°C ? Exigence climatisation ? Etc. En parallèle du thème de ce jour « les moyens pour limiter les émissions », où la collectivité publique peut-elle engager une réflexion sur le besoin de l'individu ?
- Biodiversité
- Gestion des espaces verts communaux (pesticides !)
- Animalité urbaine
- Champs électromagnétiques (je peux intervenir ! - Mireille ROY)
- La santé, l'environnement
- Gestion de l'eau et transports
- Restauration municipale (cantines bio,...)
- Volet économique du développement durable
- SCOT et développement durable
- Montrer avec une quantification, les progrès possibles dans une commune (patrimoine municipal, incitation aux changements de comportements...)
- Participation des habitants